RECHERCHE POUR LA SANTÉ DANS LES CRISES HUMANITAIRES (ELRHA)

APPEL À PROPOSITIONS: MARS 2020

Recherche pour soutenir la réponse au COVID-19 dans les contextes humanitaires

1. INTRODUCTION

- i. Elrha lance un appel à propositions de recherche spécial pour soutenir la réponse au COVID-19 dans les contextes humanitaires.
- ii. Cet appel a pour but de financer la réalisation d'activités de recherche dans le domaine de la santé publique afin d'obtenir des résultats solides qui contribueront à l'efficacité de l'intervention humanitaire en cours et enrichiront la base de données qui servira aux futures réponses à des épidémies de maladies infectieuses du même type.
- iii. Compte tenu des restrictions en matière de déplacements à l'échelle mondiale et des mesures de distanciation sociale mises en place pour répondre au COVID-19, les candidats doivent pouvoir démontrer que leur projet de recherche est pertinent, réalisable et éthique.

2. CHAMP D'APPLICATION ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- iv. Cet appel à propositions se concentre sur les priorités identifiées en rapport avec l'épidémie actuelle de COVID-19 dans les contextes humanitaires dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI). Les propositions seront admissibles pour des recherches qui ciblent :
 - Les réfugiés et les personnes déplacées internes vivant dans des camps ou en milieu urbain, et les personnes touchées par les conflits, dans les PRITI.
 - Les systèmes de santé et les travailleurs sanitaires qui soutiennent la réponse au COVID-19 dans les contextes humanitaires des PRITI.
- v. Cet appel couvre des activités de recherche qui renforceront la base de données sur les moyens d'améliorer les résultats pour la santé publique, en éclairant directement la réponse à l'épidémie actuelle de COVID-19. Les propositions portant sur l'un des thèmes ci-dessous seront admissibles.

Des solutions innovantes :

• Tester ou évaluer des interventions innovantes dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), des solutions simples



- pour les ventilateurs, les équipements de protection individuelle, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.
- Élaborer et évaluer des approches innovantes pour gérer les épidémies de COVID-19 dans les milieux pauvres en ressources, conformément aux orientations de l'OMS/CPI sur les soins aux groupes de population très vulnérables

Soutien des prestations de soins de santé existantes :

- Tester et évaluer des approches visant à assurer la continuité des services de santé publique habituels en les intégrant ou en « protégeant » ces services contre les mesures de prévention et de contrôle du COVID-19
- Examiner les comorbidités entre le COVID-19 et les pathologies existantes telles que la malnutrition, la tuberculose, le VIH et le paludisme ou tester les protocoles de traitement connexes

Prévision des épidémies :

 Modéliser le COVID-19 pour prévoir l'évolution future de l'épidémie et ses impacts sociaux dans des contextes humanitaires spécifiques, et évaluer les stratégies de contrôle

Recherche comportementale en sciences sociales :

- Recueillir au niveau local des informations sur les obstacles et les facteurs qui favorisent l'adoption et le respect des mesures de santé publique en matière de prévention et de contrôle, notamment en ce qui concerne le confinement, la distanciation sociale, l'hygiène, le lavage des mains, etc. ainsi que la capacité des groupes vulnérables à respecter les mesures de santé publique, et sélectionner et tester des messages appropriés pour soutenir les interventions
- Identifier les facteurs sous-jacents de peur, d'anxiété et de stigmatisation qui attisent la désinformation et les rumeurs, notamment sur les réseaux sociaux, et sélectionner et tester des messages appropriés pour soutenir les interventions
- Sélectionner des mesures et messages de protection ciblant les groupes potentiellement vulnérables tels que les personnes âgées, les personnes handicapées¹ ou celles ayant des problèmes de santé préexistants
- Adapter les recommandations mondiales² sur les mesures et messages de protection destinés aux femmes et aux filles exposées au risque de violence au sein du couple dans le contexte du COVID-19 et du confinement dans des contextes humanitaires spécifiques

Coordination et partage :



¹ Recommandations d'Age International sur le COVID-19 et les personnes âgées

²Recommandations ZDR VBG COVID-19

- Examiner comment les données, les résultats de recherche et les enseignements tirés du COVID-19 peuvent être rapidement partagés à travers le « système » ; entre différents pays et contextes, au sein et entre les différents acteurs impliqués dans la réponse, pour soutenir une meilleure coordination et une action cohérente
- Examiner les questions éthiques concernant la conduite de la recherche et le développement d'approches innovantes dans le contexte du COVID-19 et de la réponse humanitaire
- Examiner comment les secteurs humanitaires hors protection intègrent les recommandations spécifiques sur le COVID-19 en rapport avec les groupes potentiellement vulnérables tels que les personnes âgées, les personnes handicapées et les femmes et les filles exposées au risque de violence au sein du couple
- vi. La recherche vaccinale et thérapeutique et la mise au point de diagnostics **ne seront pas financées** dans le cadre de cet appel.
- vii. Les méthodes de collecte de données primaires ou secondaires seront prises en considération.
- viii. Les propositions devront justifier la pertinence de la recherche en termes de réponse au COVID-19 dans les cadres humanitaires des PRITI et démontrer comment les résultats seront directement applicables.
- ix. La faisabilité de la recherche sera une considération majeure pour les équipes de recherche en raison des restrictions existantes concernant les déplacements/mouvements, ou qui pourraient être introduites en réponse au COVID-19. La candidature doit démontrer comment la recherche sera réalisable sur le plan opérationnel et comment les risques seront gérés de façon appropriée dans le contexte. Le cas échéant, les candidats devront présenter un **plan d'atténuation des risques** qui tienne compte de la possibilité d'un accès restreint et qui sera respecté pendant toute la durée de la recherche.
- x. Les considérations éthiques concernant la conduite de la recherche en santé publique dans le contexte du COVID-19, en particulier la collecte de données primaires, doivent être clairement abordées dans les propositions. Le cas échéant, nous attendons des candidatures qu'elles décrivent comment la recherche primaire sera menée en tenant compte de la sécurité des chercheurs et des participants à la recherche. Nous recommandons aux candidats de consulter les orientations³ générales et

³UNICEF <u>Minimum Standards for Community Engagement</u> (Normes minimales pour l'engagement communautaire), Conseil des organisations internationales des sciences médicales (CIOMS) <u>International Ethical Guidelines</u> (Lignes directrices internationales en matière d'éthique)

- autres recommandations pertinentes ainsi que le <u>R2HC Ethics Tool</u> (Cadre éthique de la recherche R2HC).
- xi. Les propositions doivent démontrer des **méthodologies de recherche rigoureuses** et appropriées pour l'étude en question. Nous prévoyons que des méthodologies de recherche adaptées ou innovantes pourraient être nécessaires pour relever les défis éthiques et ceux liés aux restrictions de déplacements.
- xii. Les candidatures doivent démontrer la participation de **partenaires de recherche** appropriés afin de garantir la **faisabilité** de la recherche et d'assurer une **utilisation rapide des résultats** pour éclairer la réponse. Les équipes de recherche doivent inclure l'expertise nécessaire pour fournir des résultats de recherche rigoureux et de qualité : il est fortement recommandé d'inclure dans l'équipe un universitaire d'un **établissement de recherche** (national ou international). Les candidatures qui proposent d'entreprendre une collecte de données primaires dans le contexte humanitaire d'un PRITI doivent démontrer qu'un membre de l'équipe est un partenaire opérationnel humanitaire local pour assurer la pertinence de la question de recherche et l'accès au lieu d'étude.
- xiii. Le candidat principal doit être en mesure de constituer une équipe de recherche qualifiée qui pourra commencer à travailler dès que possible (à partir de fin avril 2020).
- xiv. L'équipe de recherche doit avoir publié des travaux de recherche dans des revues scientifiques examinées par des pairs. Il est prévu qu'au moins un article revu par les pairs soit publié à la fin de l'étude. Tous les résultats de la recherche seront soumis aux politiques de libre accès du DFID, de Wellcome et du NIHR (voir annexe 8 de l'Accord de subvention d'Elrha).
- xv. Le candidat doit postuler en tant que membre d'une organisation établie, qu'il s'agisse d'un établissement de recherche ou d'une organisation humanitaire, basés n'importe où dans le monde. Le financement ne peut être accordé directement à des particuliers ou à des organisations du secteur privé.
- xvi. Il est obligatoire de soumettre les candidatures en anglais.

3. DISPONIBILITÉ DU FINANCEMENT ET DURÉE DE LA SUBVENTION

i. Notre priorité est de financer une recherche rapide qui permettra d'éclairer directement la réponse au COVID-19 dans les contextes humanitaires des PRITI. Nous prévoyons qu'une majorité des propositions porteront sur des



recherches à court terme menées au cours des prochains mois. Toutefois, un financement peut être accordé pour des recherches qui se déroulent sur une période prolongée si les candidats peuvent justifier de la valeur de ces recherches pour éclairer les réponses à l'épidémie de COVID-19.

- ii. Nous prévoyons que la majorité des candidatures auront des budgets qui reflèteront la rapidité de la recherche qui sera menée sur une courte période. Toutefois, nous sommes conscients du fait que certaines études pourraient nécessiter un financement plus important pour entreprendre des recherches sur une période prolongée.
- iii. Le montant et le nombre de subventions à octroyer dépendront de la qualité des propositions reçues dans le cadre de l'appel. Il n'y aura pas de plafond budgétaire. Le rapport qualité-prix sera l'un des critères d'approbation des subventions.

4. BUDGETS

- iv. Le modèle de budget doit être utilisé pour soumettre le budget de la proposition de recherche.
- v. Les candidats peuvent demander une aide pour les frais de personnel, de déplacements, les coûts d'équipement raisonnables et les faux frais afin de couvrir la totalité des coûts de la recherche dans le contexte pertinent. Le financement ne prendra pas en charge les frais des interventions humanitaires, sauf dans des cas exceptionnels où un petit essai pilote est nécessaire.
- vi. Le financement demandé peut être combiné avec d'autres sources de financement. Si tel est le cas, il faudra clairement l'indiquer dans le budget.
- vii. Il est parfois possible de réclamer un montant pour couvrir les coûts indirects lorsque le candidat principal n'a pas les fonds nécessaires pour payer les frais liés à la gestion de la subvention, comme les coûts de personnel, des charges financières et des frais administratifs. Les organisations seront autorisées à demander jusqu'à 10 % des frais du projet en tant que frais de gestion organisationnels. Pour être prise en considération, cette demande devra être accompagnée de tous les justificatifs nécessaires.
- viii. Le montant des dépenses d'appui indirectes/administratives inscrites au budget sera pris en compte par le Comité de financement lors de l'évaluation de la rentabilité de la proposition. Il est possible qu'une recommandation de financement d'une candidature soit subordonnée à la réduction de certaines lignes budgétaires qui ne sont pas considérées comme présentant un bon rapport qualité-prix.



5. PROCESSUS DE CANDIDATURE ET D'EXAMEN

- ix. Nous sommes conscients de la nature évolutive de la pandémie de COVID-19 dans les différents pays. Nous avons donc l'intention de mettre en place une fenêtre de candidature continue qui sera ouverte pendant au moins cinq semaines à compter du lancement, et qui se terminera le 4 mai 2020. L'appel pourra être prolongé si nécessaire.
- x. Les demandes seront examinées par cycles au cours de cette période. Les dates limites de dépôt des demandes pour chaque cycle sont les suivantes :

Cycle 1: 18 h (GMT+1) le 13 avril 2020
Cycle 2: 18 h (GMT+1) le 20 avril 2020
Cycle 3: 18 h (GMT+1) le 4 mai 2020

- xi. Notre objectif est de fournir une décision de financement aux candidats dans les deux semaines suivant la date limite du cycle. Nous visons à apporter une réponse aux candidats au premier cycle le 27 avril.
- xii. Les demandes soumises avant la date limite d'un cycle feront si possible l'objet d'une procédure accélérée. Notre objectif est de fournir aux candidats une décision de financement le plus rapidement possible afin de permettre aux études de commencer au plus vite.
- xiii. Les candidats ne peuvent pas soumettre à nouveau des propositions d'un cycle précédent à un cycle ultérieur, sauf s'ils y sont invités.
- xiv. La candidature doit être soumise en ligne en utilisant le système commun de demande de subvention. Vous accéderez au site de soumission des candidatures ici : <u>Page Web de l'appel</u>.
- xv. Étant donné les délais serrés, il n'y a pas d'étape de manifestation d'intérêt. Le format de la proposition est une version modifiée de celle utilisée pour les appels à propositions annuels du programme R2HC.
- xvi. Toutes les candidatures seront examinées pour déterminer leur admissibilité. Celles considérées comme admissibles seront soumises à des examens par des experts techniques et par le Comité de financement, après quoi, le ou la président(e) du Comité de financement recommandera aux donateurs les propositions à financer. Les candidats non retenus recevront des commentaires succincts sur les raisons pour lesquelles leur proposition a été rejetée.
- xvii. L'accord de subvention standard du programme R2HC est disponible sur le <u>Site Web d'Elrha</u>. Afin d'accélérer la passation de contrats, les candidats



seront invités à <u>accepter cet accord de subvention sans y apporter</u> <u>de modifications</u>. Nous demandons aux candidats de transmettre cet accord de subvention à leur service des contrats avant de soumettre une demande.

- xviii. Si le financement de votre proposition est approuvé, les candidats seront invités à nous fournir les documents de diligence raisonnable requis dans un délai rapide, afin que nous puissions procéder rapidement aux vérifications nécessaires et à l'examen du budget pour une passation rapide de contrats. Les candidats doivent lire les documents énumérés à la page 3 du <u>Due Diligence and Contracting FAQs</u> (FAQ sur la diligence raisonnable et les contrats) avant la soumission de la proposition et commencer à les rassembler avant la décision de financement, afin d'être prêts à les transmettre sur demande.
- xix. Les candidats retenus qui souhaitent lancer les activités de recherche avant la signature de l'accord de subvention pourront le faire à condition que leur établissement accepte de prendre en charge tous les coûts associés pendant la période transitoire et au cas où l'accord de subvention ne serait pas signé. Dans ce cas, la date d'entrée en vigueur de la subvention sera antidatée à la date réelle de début des activités, plutôt qu'à la date de signature de l'accord de subvention.
- xx. Les candidats doivent être en mesure de s'engager à respecter les délais requis pour la soumission des documents de diligence raisonnable ainsi que pour l'examen et l'acceptation de l'accord de subvention. Le non-respect des délais susmentionnés pourrait entraîner le retrait de l'accord de principe concernant le financement.
- xxi. Les candidats sont priés de noter que les propositions de candidature (à l'exclusion des budgets et des coordonnées des équipes) pourront être rendues publiques sur le site Web de R2HC afin de permettre à d'autres personnes de tirer des enseignements du processus de candidature.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez envoyer un message électronique à <u>r2hc@elrha.org</u>.

Le programme E2HC d'Elrha est financé par le Département britannique pour le développement international (DFID), Wellcome et le National Institute for Health Research (NIHR) du Royaume-Uni. L'objectif du programme R2HC est d'améliorer les résultats en matière de santé pour les personnes touchées par des crises humanitaires, en renforçant la base de données sur laquelle s'appuient les interventions de santé publique.

